Acteur Communau'Terre

Friedrich Naumann STIFTUNG FÜR DIE FREIHEIT

Audace Institut Afrique
Une vision libérale du progrès

Guide de la clarification

Expérience de Audace Institut Afrique
Programme Acteur Communau'Terre

Pourquoi clarifier ?

- Sécuriser la certification foncière (pas de risque de délivrer un CF à la mauvaise personne)
- Inciter à la certification foncière en rassurant les villageois
- Donner le pouvoir aux villageois de déterminer eux-mêmes leurs limites
- Seul moyen de connaitre clairement les limites et les droits au sein d'un village
- Approche globale de la problématique (Propriété foncière + droits d'usage)
- Réduire le temps des opérations dans un village
- Connaitre le territoire finement (Attribut de souveraineté de la Côte d'Ivoire)
- Réduire durablement les risques de conflits
- Améliorer durablement la gouvernance locale
- Etape propice à l'investissement sur les terres
- Sécuriser les contrats des exploitants
- Respecter les droits de l'Homme à la participation et à l'inclusion
- Se conformer aux principes internationaux

Qu'est-ce que la clarification?

1 - Comprendre

- Histoire des terres du village
- Compréhension du milieu (Culture - acteurs)

2 - Faire comprendre

- (Re)structuration des CVGFR et formation à leurs missions dans la cadre de la procédure de certification
- Information et sensibilisation ciblée à la certification des terres et aux opérations à venir

3 - Agir ensemble

- Aide à la délimitation des territoires villageois et des blocs des propriétaires coutumiers (travail sociologique de démêlage social)
  - *Phase 1* : Réunion des acteurs concernés autour d'une carte papier pour créer le débat et délimiter succinctement les grands blocs de terres familiales. Détermination d'un chronogramme des interventions sur le terrain.
  - *Phase 2 :* Dialogue social sur le terrain lors de la délimitation des terres aux côtés de l'opérateur technique
- Enregistrement des exploitants
  - *Phase 1* : Enregistrement des exploitants à partir d'une fiche de renseignement et archivage des contrats existants
  - *Phase 2* : Ré-interrogation des contrats en cas de doute sur leur contenu et sur les intentions réelles des contractants
  - *Phase 3* : Incitation à la contractualisation

Comment clarifier? *Comprendre*

1 - Etude du milieu

a) **Rencontre initiale** avec les autorités du village (Chefferie, notables, CVGFR, associations du villages)
b) **Travail sociologique à travers des focus group** (groupes de discussion par petits groupes de 10 personnes). Cette étape aide à déterminer : Qui a créé le village et quand? Quels sont les grands propriétaires coutumiers ? Qui a installé qui? Repérer les sites importants (forêt classée, lieux d'adoration, cours d'eau, lieu de lessive, etc). Reconstituer l'histoire des campements; comprendre les règles et pratiques locales, la place des femmes, les intérêts économiques du village, la pression foncière, l'état du CVGFR, les conflits en cours, etc. Le travail fin mené par un sociologue permet de mieux comprendre le milieu pour briser les peurs et le manque de confiance et contextualiser la sensibilisation

Des focus groups spécifiques : une méthodologie basée sur un dialogue social					
CVGFR	Jeunes	Femmes	Allogènes	Autochtones	Allochtones
1	1	1	2	1	1

Avant même la sensibilisation, cette étape permet aux participants de prendre conscience de l'importance de la clarification pour sortir du flou. Elle fait spontanément émerger le besoin d'une meilleure gestion foncière.

Comment clarifier? *Faire comprendre*

2 - Mise en marche des CVGFR

a) Composition ou Recomposition (si nécessaire) du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale.
- Choix des membres représentatifs - Adoption d'un Règlement intérieur

b) Formation des CVGFR
- À leurs missions dans le cadre de la certification foncière
- À leur rôle dans le cadre de la délimitation de leur territoire si le village n'est pas encore délimité.
- À l'opération de clarification (notamment l'enregistrement des exploitants et de leurs contrats)
- À l'importance des contrats écrits dans le cadre de la sécurisation foncière

c) Entrée dans l'action immédiate
- Implication sur le terrain, avec un géographe, aux délimitations sommaires du village de manière à réaliser une carte papier qui servira de base à la première étape des délimitations du territoire et des blocs de terre des propriétaires coutumiers.

Ces 3 étapes doivent être réalisées simultanément.
Un CGVFR bien structuré et formé devient rapidement inefficace s'il n'est pas en action.

Comment clarifier? *Faire comprendre*

3 - Information / Sensibilisation contextualisée à la certification foncière

a) Les personnes impliquées dans cette phase

- **Corps préfectoral indispensable**
- Direction d'agriculture
- Opérateur technique
- Membres du CVGFR (pour les présenter aux villageois et éventuellement traduire en langue)
- 1 sociologue + 1 assistant

b) Cibles

- Chefferie et sa notabilité
- Associations des jeunes et des femmes
- Responsables des communautés étrangères et allochtones
- Mutuelle de cadres
- Population en général (autochtones, allogènes et allochtones)
- Chefferie des villages limitrophes

c) Forme et lieu : Réunion publique sur la Place publique du village

Cette phase doit être très solennelle pour que les villageois en saisissent bien tout le sérieux
La présence du préfet (ou sous-préfet) et les cérémonies de libation sont indispensables

Comment clarifier? *Faire comprendre*

3 - Information / Sensibilisation contextualisée à la certification foncière

d) Objectifs de la sensibilisation

- Faire comprendre que la Côte d'Ivoire a un programme national de sécurisation des terres et que le village doit s'y inscrire comme tous les autres

- Faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'une tentative de vol des terres mais que l'Etat donne aux villageois le pouvoir de donner eux-mêmes les limites de leur territoire et de leurs terres

- Sensibilisation à l'importance de l'écrit qui fait peur mais qui ne signifie pas manque de confiance. Les villages évoluant et la terre se vendant, pour se protéger il est important d'avoir un papier.

- Expliquer les droits des femmes

- Rassurer les exploitants à travers la promotion des contrats

- Présentation officielle du CVGFR à la population

- Donner la marche à suivre pour déposer une demande de certification (désigner un point focal)

- Inciter à téléphoner à tous les cadres hors du village pour les informer et les inciter à aider à financer les CF

- Expliquer les opérations à venir dans le village, notamment l'enregistrement des exploitants et des contrats. Souligner que cet enregistrement ne donne pas la propriété mais sécurise le droit d'exploiter.

Comment clarifier? *Faire comprendre*

3 - Information / Sensibilisation contextualisée à la certification foncière

e) Impacts attendus

- Adhésion des populations en rassurant et suscitant l'envie de sécurisation
- Construire une sorte d'union sacrée entre le village et l'administration
- Construire la confiance et dissiper les peurs
- (Re)construire un équilibre entre légitimité et légalité

f) Quelques messages clés indispensables dans le discours du préfet

- Union sacrée village/administration
- L'Etat vous donne le pouvoir de donner vous-mêmes les limites de vos propres terres
- Protection contre le risque d'accaparement : C'est pour protéger les propriétaires et les planteurs que l'administration veut que chacun ait son papier. L'écrit ne signifie pas manque de confiance. Autrefois on ne vendait pas la terre, les familles étaient moins grandes, on avait moins de cultures pérennes. Aujourd'hui le papier permet de gagner la sécurité sans changer les droits de chacun.
- Consolider ou réparer le lien communautaire en réduisant les problèmes fonciers

Comment clarifier? *Faire comprendre*

g) Caractéristiques de la sensibilisation

- Une base uniforme avec des mots et messages clés

- Une contextualisation du message en fonction du milieu connu grâce au travail sociologique réalisé en début d'intervention dans le village (Focus group). Cela permet de réduire la durée de cette phase en la rendant plus efficace

- Explication simple de la procédure de certification avec surtout la désignation du point focal pour toute demande

- Présentation du CVGFR (membres et rôle)

- Susciter la compétition entre villages (d'autres villages ont réussi - Ne pas entrer dans la procédure fragilise et marginalise le village)

- Inciter les cadres à financer les certificats fonciers

- Laisser un prospectus clair

Comment clarifier? *Agir ensemble*

4 - Les délimitations

a) Travail initial autour d'une carte papier

- Pour la délimitation du territoire du village : Réunion avec la chefferie du village et des villages limitrophes avec les CVGFR autour de la carte.
- Pour la délimitation des blocs de familles détentrices des droits coutumiers : Réunion avec la chefferie, le CVGFR et les représentants de chacune des familles pour un repérage succinct des blocs de terres et un premier démêlage social entre familles. Cette phase permet de pré-identifier les zones hypothétiquement conflictuelles.

b) Détermination d'un chronogramme des opérations sur le terrain

c) Délimitations sur le terrain selon le chronogramme

- Pour le territoire du village : Un sociologue, les CVGFR et chefferies du village et des villages limitrophes
- Pour les blocs de terres familiales : Un sociologue, le CVGFR, témoins utiles, opérateur technique

Durant toutes les étapes, le sociologue en plus du démêlage social poursuit la sensibilisation à la certification qui devient plus efficace dans l'action

UNIVERSITY
23

Comment clarifier? *Agir ensemble*

4 - Les délimitations et l'enregistrement des exploitants

d) Enregistrement des exploitants

Cette phase est réalisée par: 1 sociologue qui supervise, le CVGFR, les responsables des communautés étrangères ou allochtones concernées (pour rassurer les exploitants à travers la présence de leurs leaders)

- Une fiche de renseignement par exploitant + enregistrement des contrats existants (scannés avec un smartphone équipé d'un logiciel gratuit)

- Un travail de ré-interrogation des contrats en cas de doute sur leur contenu (rapprochement du propriétaire et de l'exploitants)

- Une sensibilisation à l'amélioration des contrats si besoin et incitation à la contractualisation écrite pour ceux qui ne disposent d'aucun contrat écrit

Cette phase est réalisée simultanément avec la délimitation des blocs de familles des propriétaires coutumiers.

Elle vise:

- à rassurer les exploitants inquiets de la procédure de certification de leurs tuteurs.

- à confirmer les contrats de vente existants ce qui est indispensable pour ne pas délivrer des CF à des usurpateurs.

- à susciter des demandes de CF sur les parcelles réellement vendues

Comment clarifier? *Agir ensemble*

5 - Archivages des données foncières

a) Archivage papier

Un grand registre + dossiers organisés par grande famille

b) Archivage numérique

- A partir d'un simple Smartphone équipé d'Office Lens.
- Les données sont ensuite archivées dans le village s'il y a un ordinateur mais également en sous-préfecture.

Quelle clarification?

1. **<u>Quelle couverture du village</u>? : L'enregistrement et la délimitation de tous les droits de propriété coutumière a plusieurs avantages :**

   1.a) Les opérations de délimitation crée le dialogue, « nettoie » les vieux conflits et cette étape franchie, incite à la demande de certification

   1.b)L'enregistrement de tous les droits coutumiers du village permet de sécuriser la contractualisation

   1.c)La connaissance de tout le territoire national est un attribut de souveraineté de la Côte d'Ivoire

2. <u>Méthode</u> : Seules les terres certifiées sont bornées les autres sont simplement délimitées avec le GPS. Le CVGFR crée une fiche du bloc de terre avec les informations sur le détenteur et un dessin de la parcelle sur lequel figure les coordonnées GPS. Ces informations sont la base du registre foncier du village qui permettra une meilleure gouvernance locale du foncier.

Clarification : ressources humaines et coût

	RH hors administration locale et acteurs du village	Temps de l'étape en jours	Coût en CFA hors salaire fixe du sociologue
Comprendre Histoire du village - Compréhension du milieu	1 sociologue et 1 assistant 1 géographe	5	620 000
(Re)structuration des CVGFR et formation	1 sociologue	3	150 000
Sensibilisation	1 sociologue 1 assistant OT	3	720 000
Réunion autour de la carte papier	1 sociologue	60 Pour 1 grand village de 10 000 ha	350 000
Délimitation des terres aux côtés de l'opérateur technique	1 sociologue OT		
Enregistrement des exploitants et incitation à la contractualisation	1 sociologue		
Formation à l'archivage	1 sociologue	3	170 000
	TOTAL	**74 jours**	**2 010 000**

Le temps et le coût peuvent être réduits en intervenant simultanément sur plusieurs villages

Acteur Communau'Terre

Friedrich Naumann STIFTUNG FÜR DIE FREIHEIT

Audace Institut Afrique
Une vision libérale du progrès

Selon la méthodologie d'Acteur Communau'Terre
Audace Institut Afrique
www.audace-afrique.org
Contact : +(225) 57 888 291
courriel : institut@audace-afrique.org